NATIONS UNIES

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/879
23 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

Quarante-huitième session
Point 31 de l'ordre du jour

LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Lettre datée du 20 février 1994, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation en Haïti, dont j'ai dernièrement rendu compte à l'Assemblée générale le 30 novembre 1993 (A/48/532/Add.2).

Mon Représentant spécial, M. Dante Caputo, m'a fait savoir le 18 février, et de nouveau aujourd'hui, que la situation en Haïti s'était gravement détériorée au cours des derniers mois à la suite des obstacles opposés à l'application de l'Accord de Governors Island. Le peuple haïtien est soumis à une dure épreuve, malgré les efforts déployés pour assurer l'acheminement de l'assistance humanitaire. Bien que je ne sois pas en mesure de présenter un rapport d'ensemble détaillé, il est clair que la situation en matière de droits de l'homme s'est aussi fortement dégradée.

Un groupe restreint de membres de la mission conjointe de surveillance des droits de l'homme, la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA), est resté à Port-au-Prince après l'évacuation de la plupart du personnel de cette mission en octobre. Récemment, un petit nombre d'observateurs des droits de l'homme sont retournés à Haïti en provenance de la République dominicaine, dans l'espoir de pouvoir reprendre leur tâche. Malgré leurs efforts, cela n'a été possible que d'une façon limitée et presque uniquement dans la capitale, Port-au-Prince. S'il n'y a pas de progrès sur la voie d'un règlement politique de la crise par l'application de l'Accord de Governors Island, il me sera difficile de recommander que la MICIVIH soit maintenue indéfiniment en Haïti.

Il est donc impératif de sortir d'urgence de l'impasse actuelle. À cette fin, mon Représentant spécial a continué de travailler intensivement avec les quatre Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, en restant en étroite consultation avec le Secrétaire général de l'OEA, pour promouvoir un accord entre les parties quant aux mesures qui permettraient de reprendre l'application de l'Accord de Governors Island.

Un grand pas en avant a été fait du 14 au 16 janvier 1994, lorsque le Président Aristide a convoqué à Miami, en Floride, une conférence dans le cadre des efforts visant à appliquer l'Accord de Governors Island. Un consensus s'est dégagé lors de cette conférence sur une série de mesures à prendre pour sortir de l'impasse actuelle, et ce consensus a reçu l'aval du Président Aristide.

Ces derniers jours, de nouvelles consultations ont eu lieu à Washington entre des membres éminents des deux chambres du Parlement haïtien représentant toutes les tendances politiques de cette institution. Le 19 janvier 1994, j'ai reçu une lettre d'un groupe de représentants de ces parlementaires m'informant des conclusions auxquelles ils avaient abouti. Le texte de cette lettre est joint en annexe.

Je pense qu'il s'agit là d'une évolution importante. À la suite de la Conférence de Miami et des consultations de Washington, on peut maintenant constater que les élus qui appuient le Président Aristide et ceux qui lui sont opposés sont parvenus à s'entendre sur un plan devant permettre d'atteindre l'objectif qui s'impose d'urgence, à savoir sortir de l'impasse actuelle et avancer de nouveau sur la voie de l'application de l'Accord de Governors Island. C'est pourquoi je recommande la lettre ci-jointe à l'attention de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer ces informations aux membres de l'Assemblée générale.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

ANNEXE

Lettre datée du 19 février 1994, adressée au Secrétaire général par une délégation de parlementaires haïtiens

La délégation de parlementaires haïtiens, invitée à Washington par le Centre pour la démocratie, vous présente ses compliments pour tout l'intérêt prêté à la solution de la crise de notre pays et, se référant aux diverses rencontres avec les représentants de la communauté internationale, s'estime heureuse de pouvoir associer vos bons offices à ses patriotiques initiatives en vue de débloquer la crise.

En effet, après 29 mois, et particulièrement depuis près de quatre mois, le peuple haïtien vit chaque jour les affres du désespoir, conséquence de la crise politique et institutionnelle, et de l'embargo. Dans ce contexte, le Parlement haïtien, émanation de la volonté populaire et codépositaire de la souveraineté nationale, se voit dans la nécessité d'être à l'avant-garde d'une solution équitable qui ne vise que la digne survie de la patrie commune.

Pour avoir compris qu'aucun État ne peut vivre en vase clos, et devant la difficile conjoncture que traverse la nation haïtienne, la délégation décide de formuler une proposition de déblocage pour la résolution de la crise. Cette proposition est basée autant sur l'Accord de Governors Island et le Pacte de New York que sur la résolution de l'Atelier A de la Conférence internationale de Miami des 14, 15 et 16 janvier 1994, convoquée par le Président de la République, qui a bénéficié de son appui, ainsi que de la haute attention de la communauté internationale. Cette résolution, entre autres, dans son article 6 :

1. Recommande au Président de la République "d'engager la procédure de nomination d'un nouveau premier ministre et la formation d'un gouvernement de concorde";

2. Recommande au Président de la République "d'obtenir de la communauté internationale la suspension de l'embargo une fois constatés :

   a) Le départ à la retraite anticipée du général Cédras avec les garanties contenues dans l'arrêté d'amnistie accordée par le Président;

   b) La ratification d'un nouveau premier ministre;

   c) L'installation du nouveau gouvernement de concorde;

   d) Le retour de la sécurité et le respect des droits de l'homme".

Nous vous assurons de notre entière disponibilité, en tant que parlementaires responsables, à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le vote des lois essentielles telles que celles relatives à l'amnistie, à la création du corps de police, à la coopération internationale dans les domaines militaire, technique et économique, et tout en étant disponibles pour assurer la ratification du futur premier ministre, conformément à l'article 137 de la Constitution haïtienne.

Nous soumettons le présent plan de déblocage pour la résolution de la crise à votre lucide appréciation et demeurons assurés que vous ne manquerez pas de donner suite à notre requête en lui accordant la plus haute priorité et tout l'appui moral de votre institution.

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution de l'Atelier A de Miami qui a obtenu l'agrément de plusieurs personnalités politiques haïtiennes, dont le Président du Sénat, Firmin Jean-Louis, le sénateur Luc Fleurinor, le Secrétaire général du KONAKOM, Victor Benoit, etc. (voir appendice).

Cette proposition formulée par la délégation de parlementaires se veut un moyen efficace et réaliste pour un déblocage de la situation en vue d'une résolution rapide de la crise haïtienne. Elle vise en effet comme perspective essentielle à créer les conditions favorables devant permettre le retour intégral à l'ordre constitutionnel.

Tout en restant à votre entière disposition pour une éventuelle rencontre, en vue de vous informer des modalités de mise en oeuvre, compte tenu des considérations des différents secteurs impliqués dans la crise, nous vous présentons l'expression de notre haute considération.

Le Président de la Chambre des députés

(Signé) Frantz Robert HONDÉ

Le sénateur,

Secrétaire au Sénat de la République

(Signé) J. GHISLAIN

Le Député/MKN-Alliance

(Signé) Jean Eddy Talandier DESJARDINS

Le Député/FNCD

(Signé) Rindal Pierre CANEL

Le Député,

Président du Groupe socialiste démocratique

(Signé) Duly BRUTUS

Le Député/FNCD

(Signé) Edmond MOROLO

APPENDICE

Conférence internationale de Miami des 14, 15 et 16 janvier 1994

Résolutions de l'Atelier A

1. La Conférence internationale de Miami affirme son soutien au retour physique du Président de la République, M. Jean-Bertrand Aristide, en Haïti, pour exercer son mandat constitutionnel.

2. La Conférence de Miami affirme son attachement à l'Accord de Governors Island et au Pacte de New York qui constituent dans la présente conjoncture le cadre de référence le plus approprié pour une sortie pacifique de la crise.

3. La Conférence recommande aux blocs parlementaires et aux forces politiques signataires du Pacte de New York d'unir leurs efforts en vue de l'application effective de l'Accord de Governors Island et du Pacte de New York.

4. La Conférence demande à la communauté internationale de continuer à appuyer les efforts du Président de la République et des forces démocratiques haïtiennes en vue du retour à l'ordre constitutionnel. Dans cet esprit, elle réclame de la communauté internationale la concrétisation des garanties données à Governors Island, notamment la mise en application du point 5 de cet Accord.

5. La Conférence internationale de Miami appuie la décision du Président Jean-Bertrand Aristide d'honorer la requête de mise à la retraite anticipée sollicitée par le général Cédras.

6. La Conférence de Miami recommande au Président de la République d'engager la procédure de nomination d'un nouveau premier ministre et la formation d'un gouvernement de concorde. En vue d'arriver à un déblocage rapide de la crise, la Conférence recommande également au Président de la République d'obtenir de la communauté internationale la suspension de l'embargo une fois constatés :

a) Le départ à la retraite anticipée du général Cédras avec les garanties contenues dans l'arrêté d'amnistie accordée par le Président;

b) La ratification du nouveau premier ministre;

c) L'installation du gouvernement de concorde;

d) Le retour de la sécurité et le respect des droits de l'homme.

7. La Conférence recommande la tenue d'une conférence nationale après le retour du Président Jean-Bertrand Aristide dans ses fonctions en Haïti.